



COMMUNE DE GOLLION

Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « Vivre à Gollion », comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Frédéric Rossi, né le 30.03.1962, originaire de Tresa TI, domicilié En Crausaz 4, 1124 Gollion, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le Président

Le Secrétaire



Gollion, le 7 avril 2026